



A qui les réparations du chauffe-eau

Par **HULIN**, le **22/01/2008** à **15:26**

Bonjour,

Suite à la visite annuelle d'entretien du chauffe-eau de l'appartement que j'occupe depuis 2 ans,

Le technicien m'informe de changer certaines pièces de l'appareil vu sa vétusté de 20 années;
Je reçois le devis avec un montant de 299 euros!

Pourriez-vous me dire je vous prie, si c'est au propriétaire de régler cette facture vu la vétusté du chauffe-eau;

Je vous remercie par avance;

Cordialement

Carole